



Délibération n° 34 / 2021

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. ARCAY Martin, Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBI Jean-Claude, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, M. GIL Michaël, Mme GIMENEZ Véronique, M. GRILL Christophe, Mme IRIBARNE Isabelle, Mme MARCILLAC Monique, M. MATTERA Patrick, M. PAGEZE Thierry, M. QUILES Thierry, M. SABLOS, Gérard, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme TROCHAIN Katia, Mme ZONCA Jeanne.

Absents excusés :

M. BIEGEL Julien (pouvoir à M. Gérard SABLOS), M. DELAUZE Daniel (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), Mme GUYONNET Gaëlle (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), Mme LACUBE Danièle (pouvoir à Mme Jeannette ZONCA), M. MESSINA Gaspard (pouvoir à M. Mickaël GIL), Mme QUEVEDO Karine (pouvoir à Mme Anne-Marie CALMES).

Absente non excusée : Mme Véronique GAY.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur Jean-Pascal SAMMUT, Adjoint au Maire, délégué aux finances et au personnel, expose au conseil municipal :

Ressources-humaines - Modification du tableau des effectifs – Approbation

Conformément à l'art 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre des remplacements liés aux départs récents d'agents de la police municipale et, dans le même temps, de la création d'un poste supplémentaire, il est nécessaire de recruter 3 policiers municipaux.

Pour cela, il convient de créer 2 postes supplémentaires en prévision des recrutements à venir à savoir :

- 1 poste de Gardien Brigadier
- 1 poste de Brigadier-Chef Principal

Par ailleurs, un renfort est indispensable aux écoles. Pour cela, une modification du temps de travail de 28h à 30h est nécessaire pour un agent spécialisé des écoles maternelles.

Le nouveau tableau des effectifs proposé est le suivant :

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	TOTAL	MOUVEMENTS	TOTAL	Dont TNC
DGS	A	1		1	
Attaché	A	1		1	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	2		2	
Rédacteur	B	4		4	
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1		1	
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1		1	
Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe	B	1		1	
Animateur	B	3		3	
Animateur principal 2 ^{ème} classe	B	1		1	
Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	1		1	
Chef de Service de Police Municipale Principal 1 ^{ère} classe	B	1		1	
Adjoint administratif	C	8		8	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	3		3	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	3		3	
Adjoint technique	C	6		6	4 TNC
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	12		12	2 TNC
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	12		12	1 TNC
Agent de maîtrise principal	C	3		3	
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} cl des écoles maternelles	C	1		1	1 TNC
Agent spécialisé principal 1 ^{ère} cl des écoles maternelles	C	1		1	1 TNC
Adjoint d'animation	C	2		2	1TNC
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1		1	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	2		2	1 TNC
Brigadier-chef principal	C	4	1	5	
Gardien Brigadier de police	C	3	1	4	
		78	2	80	11

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 34/2021

Objet : Ressources-humaines - Modification du tableau des effectifs - Approbation

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

SLOW

ID : 034-213402027-20210930-DL34_2021-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le tableau des effectifs présenté ci-dessus.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 28 (dont 6 pouvoirs)
Votes : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 21 septembre 2021

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

SLOW

ID : 034-213402027-20210930-DL34_2021-DE